

09 juin 2017 -15:53

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2017

Dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

L'avant-projet a pour but d'apporter des modifications techniques aux dispositions du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, s'inscrivant dans le prolongement d'adaptations antérieures relevant de la législation européenne et nationale. Il adapte également le Code en ce qui concerne les opérations assimilées à des prestations de services, le régime de perfectionnement actif à l'importation et l'exemption de la taxe pour la livraison de bateaux affectés à la navigation en haute mer.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>